



Paielement, à post riori, du compteur Linky

Par **vesuvio**, le **01/06/2021**   **20:29**

Bonjour,rnrnSuite aux annonces diffus es ce jour dans plusieurs m dias selon lesquelles la Cour des Comptes refuse la gratuit  de la pose du compteur Linky d cid e par Enedis.rnrnEnedis peut-il,   post riori, r clamer la somme d'environ 130 euros aux clients, chez qui le compteur Linky aura  t  pos  gratuitement "par erreur" ?

Par **Tisuisse**, le **02/06/2021**   **06:44**

Bonjour,rnrnQui a demand  - ou impos  - la pose de ce compteur ? vous ou le fournisseur d' nergie ? C'est celui qui a demand  cette pose qui paye.rnrnPar ailleurs, ne croyez pas tout ce qui se dit ou s' crit sur internet, c'est loin d' tre "v rit  d' vangile". Alors, laissez venir les choses, il sera temps de r agir   ce moment l .

Par **amajuris**, le **02/06/2021**   **11:21**

bonjour,rnrnil n'entre pas dans les pouvoirs de la cour des comptes de refuser ou d'accepter la gratuit  de la pose du compteur linky par la soci t  ENEDIS.rnrnla cour des comptes dans un rapport de 2018 a simplement indiqu  que cette op ration profite essentiellement   la soci t  ENEDIS et pas assez aux consommateurs.rnrnsalutations

Par **vesuvio**, le **02/06/2021**   **14:45**

bonjour,rnrn[quote]rnil n'entre pas dans les pouvoirs de la cour des comptes de refuser ou d'accepter la gratuité de la pose du compteur linky par la société ENEDIS.[/quote]rnrnSelon le média TF1, la Cour des Comptes a demandé à l'établissement public ENEDIS de faire payer à son client, le prix du compteur et sa pose.rnrnIl ne s'agit pas d'un ancien rapport de 2018 de la Cour des Comptes mais d'un rapport de 2021.

Par **Visiteur**, le **02/06/2021 à 14:57**

VESUVIO, il serait très intéressant pour tout le monde, d'indiquer le lien de ce rapport de 2021...rnrn<https://www.journaldunet.com/patrimoine/guide-de-l-immobilier/1208609-linky-ce-qui-vous-sera-vraiment-facture-a-compter-de-2021/>

Par **Lag0**, le **02/06/2021 à 15:09**

[quote]rnil ne s'agit pas d'un ancien rapport de 2018 de la Cour des Comptes mais d'un rapport de 2021.[/quote]rnrnBonjour,rnrnNon rien de neuf depuis 2018 pour la cour des comptes.rnrnLa polémique vient d'un article paru dans un quotidien national lindi soir qui reprend ce rapport et de nombreux dossiers parus depuis et tente d'en faire une synthèse.

Par **amajuris**, le **02/06/2021 à 17:03**

bonjour,rnrnle dernier rapport de la cour des comptes concernant ENEDIS date du 27 mai 2021 et fait 112 pages.rnrnnulle part dans ce rapport (très récent), il n'est mentionné au sujet du compteur Linky, un quelconque refus de la gratuité de pose.rnrnd'ailleurs, le quotidien parisien qui a déclenché la polémique indique seulement que les clients ENEDIS commenceront à rembourser l'opération LINKY dès l'année prochiane ce qui n'a rien à voir avec un refus de gratuité dans un rapport de la cour des comptes de 2021.rnrnce qui est certain, c'est que cette opération à la charge du concessionnaire devra être financée, elle le sera d'abord par les économies réalisées avec ce compteur qui permet des opérations à distance puis ensuite par les usagersrnrnil faut donc vérifier ses informations avant de les diffuser.rnrnvous pouvez lire cet article d'un autre quotidien qui est plus proche de la réalité :rnrn[financement compteur Linky](#)

Par **vesuvio**, le **02/06/2021 à 18:44**

[quote]rnil faut donc vérifier ses informations avant de les diffuser.rnrn[/quote]rnrnLa plupart des articles ne contredisent nullement l'information de TF1, si ce n'est que le client va payer le compteur Linky par petites mensualités pour que Enedis puisse rembourser l'emprunt contracté pour le déploiement de ces compteurs.

Par **amajuris**, le **02/06/2021 à 19:01**

dans votre premier message vous écriviez " *selon lesquelles la Cour des Comptes refuse la gratuité de la pose du compteur Linky décidée par Enedis*. "à ma connaissance, la cour des comptes n'a jamais exprimé un tel refus, et encore moins dans un rapport de 2021. il est bien évident que les usagers participeront peu ou prou au financement de cette opération comme y participeront l'ensemble des contribuables français de la même manière qu'ils ont participé à la construction des centrales nucléaires, il y a une quarantaine d'années.

Par **Visiteur**, le **02/06/2021 à 21:30**

Il serait intéressant de trouver des sources officielles... Car on peut aussi lire que Laurent Méric, le porte-parole d'Enedis en charge de Linky. a déclaré hier, 1er JUIN. "Effectivement, globalement ça coûte environ 130 euros par compteur multiplié par 35 millions de clients, c'est-à-dire autour de 5 milliards d'euros. Comment c'est financé ? C'est financé par les économies que nous Enedis, société de service public qui acheminons l'électricité, allons réaliser à partir de 2022 sur nos frais à nous, sur notre fonctionnement, sur nos investissements. Parce que le réseau sera de meilleure qualité" a-t-il expliqué. Et d'ajouter : "Toutes ces économies sur les 20 années qui arrivent vont servir à rembourser ces 130 euros."